

Période analysée
Du 01-07-2012 au 30-09-2012

Période de validité
Du 01-10-2012 au 31-12-2012

EDITORIAL

Dans un environnement économique toujours aussi dégradé, l'immobilier d'entreprise reste globalement équilibré, mais commence aussi à être quelque peu pénalisé : pas d'excès d'offre de constructions neuves, mais des zones où les valeurs sont tendues par des investisseurs à la recherche de sécurité, et, du côté des utilisateurs de m², des besoins réduits par la crise et des loyers qui résistent de plus en plus difficilement aux recherches d'économies des entreprises.

Vos SCPI jouent néanmoins parfaitement leur rôle d'amortisseur, grâce à la qualité de leur patrimoine et à des risques fortement divisés.

Ainsi, les taux d'occupation financiers moyens des SCPI gérées par UFFI REAM ne reculent pour ainsi dire pas entre les deuxième et troisième trimestres 2012 en se maintenant en effet à 92,9%, contre 93,1%.

Les revenus résistent également, les acomptes sur dividende versés cet automne étant ainsi maintenus, sauf exception dans le cas de contentieux locatifs concentrés et limités aux quelques dossiers, qui font, bien entendu, l'objet de toutes actions utiles menées par la Société de gestion.

Pour nos équipes, très grande vigilance donc dans les acquisitions que nous continuons à effectuer, et réactivité maximale pour relouer rapidement les lots vacants à des locataires solides.

Après le changement d'actionnaire réalisé l'été dernier, votre Société de gestion a franchi une étape importante de son intégration dans le Groupe FIDUCIAL, en emménageant le 17 septembre à Paris-La Défense dans l'un de ses immeubles, également occupé depuis peu par la Société FIDUCIAL GERANCE et dans lequel viennent de se tenir en octobre les premières réunions des Conseils de surveillance de vos SCPI.

Toutes informations pratiques sur ce point (adresse, téléphone, fax & courriel) vous sont données dans le présent bulletin trimestriel, nos équipes restant bien sûr, comme à l'accoutumée, à votre écoute et à votre disposition.

Avec notre fidèle dévouement.

Patrick LENOEL
Président Directeur Général

Votre société de gestion UFFI REAM a emménagé dans ses nouveaux bureaux sis Immeuble Ellipse - 41 boulevard Gambetta - 92400 Courbevoie - Adresse postale : 41 avenue Gambetta - CS 50002 - 92928 Paris La Défense Cedex

Vos interlocuteurs habituels peuvent être joints aux numéros suivants :

- **Accueil Associés** - Tél. 01 49 97 56 80
- **Marché des parts**
 - SCPI à capital fixe : Céline Michel - Tél. 01 49 97 56 29
 - SCPI à capital variable
 - Souscriptions/augmentation de capital : Grégory Motreff - Tél. 01 49 97 56 30 / Saïda Sahraoui - Tél. 01 49 97 56 18
 - Retraits : Naïma Lamouissi - Tél. 01 49 97 56 14
- **Successions - donations** : Sandrine Alimelie - Tél. 01 49 97 56 34

MARCHE DES PARTS

Marché secondaire

LOGIPIERRE 1 et LOGIPIERRE 3

Les prochaines confrontations des ordres auront lieu les 30 novembre 2012, 31 décembre 2012 et 31 janvier 2013. La date-limite pour l'enregistrement des ordres est fixée à deux jours ouvrés (à 16 heures) avant la date de la confrontation.

La société de gestion tient à la disposition des associés les formulaires de vente ou d'achat contenant les informations obligatoires.

Les ordres, pour être enregistrés et participer à une confrontation, doivent être réguliers et complets (qualités et droits du ou des signataires, mainlevée préalable des parts nanties, certification des signatures ou photocopie de la carte d'identité, passeport, justificatif de domicile, etc ...).

Les ordres de vente, pour être valides, doivent impérativement être accompagnés du formulaire d'information délivré par la société de

gestion « déclaration relative à l'imposition de la plus-value immobilière » dûment rempli et signé.

Inscription des ordres

Tout ordre d'achat ou de vente doit être adressé à la société de gestion, complété, signé et comporter le nombre de parts à l'achat ou à la vente. La société de gestion n'accepte aucun ordre transmis par internet ou téléphone.

Les ordres d'achat sont accompagnés du règlement libellé à l'ordre de la SCPI concernée.

Le prix indiqué doit être un prix maximum frais compris : (nombre de parts x prix unitaire = montant global) + (droit d'enregistrement de 5% + la commission de la société de gestion pour son intervention dans la réalisation de la transaction qui s'élève à 3% HT, soit 3,588% TTC par part).

A la différence de l'ordre de vente, l'ordre d'achat peut indiquer une date limite de validité. Le donneur d'ordre peut préciser que son ordre ne donnera lieu à transaction que s'il est satisfait en totalité.

UFFI REAM

41 avenue Gambetta - CS 50002 - 92928 Paris La Défense Cedex - Tél. : 01 49 97 56 00 - Fax : 01 49 97 56 66 - www.uffi.fr
Société de gestion de portefeuille - Agrément A.M.F. n° GP-08000009 du 27 mai 2008

Cession en gré à gré

Les conditions sont librement débattues entre les intéressés.

Frais à la charge de l'acquéreur :

- le droit d'enregistrement de 5%,
- un droit fixe de 77 € HT, soit 92,09 € TTC, quel que soit le nombre de parts cédées, perçu par la société de gestion pour les frais de dossier.

Donations - successions

Prévoir un droit fixe de 77 € HT, soit 92,09 € TTC, quel que soit le nombre de parts cédées, perçu par la société de gestion pour les frais de dossier.

FISCALITE

Produits financiers

Les revenus financiers versés par votre SCPI, issus de la trésorerie placée par cette dernière en comptes à terme ou en certificats de dépôts négociables, peuvent faire l'objet de l'option au prélèvement libératoire :

- soit vous avez opté pour le prélèvement libératoire forfaitaire dont le taux global est fixé à 39,50% depuis le 1er juillet 2012 (24% + 15,5% de prélèvements sociaux) : les produits financiers que vous percevez sont nets de toute imposition,
- soit vous avez opté pour la déclaration personnelle : vous serez dans ce cas imposable selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu lors de votre déclaration annuelle, déduction faite des prélèvements sociaux additionnels qui font l'objet d'un prélèvement à la source opéré directement par votre société de gestion conformément à la réglementation

ASSOCIES NON-RESIDENTS

Hausse de la fiscalité des plus-values immobilières et des revenus fonciers (Article 29, 2ème loi de finances rectificative n° 2012-958 du 16 août 2012)

➤ Plus-values immobilières

Depuis le 18 août 2012, les associés non-résidents comme les résidents sont assujettis aux prélèvements sociaux de 15,5% sur les plus-values immobilières qu'ils réalisent.

Désormais, le taux d'imposition des plus-values immobilières pour les personnes physiques s'établit comme suit :

- résidents de France (19% + 15,5%) : 34,5%
- résidents d'un état membre de l'EEE (19% + 15,5%) : 34,5 %
- résidents d'un autre état (33,1/3% + 15,5%) : 48,5/6%
- résidents d'un autre état non coopératif (50% + 15,5%) : 65,5%.

Il est rappelé que conformément à l'article 4 B du CGI sont considérées comme ayant leur domicile fiscal en France, qu'elles soient de nationalité française ou étrangère, les personnes physiques qui :

- ont en France leur foyer ou le lieu de leur séjour principal ;
 - exercent en France une activité professionnelle, salariée ou non, à moins qu'elles ne justifient que cette activité y est exercée à titre accessoire ;
 - ont en France le centre de leurs intérêts économiques ;
- sous réserve qu'elles ne soient pas considérées comme résidents d'un autre état en vertu d'une convention fiscale conclue par la France.

➔ **A ce titre, il est rappelé aux associés de communiquer sans délai à la société de gestion tout changement dans leur situation, notamment en ce qui concerne leur qualité de non-résident.**

➤ Revenus fonciers

A compter du 1^{er} janvier 2012 (de manière rétroactive) les non-résidents sont assujettis aux contributions sociales (CSG, CRDS, prélèvement social et contributions additionnelles à ce prélèvement, soit au total 15,5%), sur le montant net des revenus fonciers (revenus de location et produits issus des droits immobiliers) tel qu'il est retenu pour l'établissement de l'impôt sur le revenu.

Ces contributions seront ainsi mises en recouvrement par voie de rôle d'après les éléments portés sur la déclaration d'ensemble des revenus n° 2042 (rôle commun aux diverses contributions et distinct de celui de l'impôt sur le revenu). A noter que la CSG sur ces revenus n'est pas partiellement déductible pour la détermination de l'assiette de l'impôt sur le revenu pour les non-résidents (alors qu'elle l'est pour les personnes fiscalement domiciliées en France).

Attention ! Les produits financiers des non-résidents sont toujours exonérés de prélèvements sociaux, la loi du 16 août 2012 n'ayant affecté que les plus-values immobilières et les revenus fonciers.

Droit de partage

Le droit de partage des droits indivis (succession - divorce) ou des sociétés est porté à 2,50% à compter du 1^{er} janvier 2012 au lieu de 1,10% précédemment.

A l'attention des usufruitiers et nus-propriétaires

Chaque usufruitier dispose d'un droit de jouissance sur les acomptes de liquidation versés au nu-propriétaire.

En effet, l'usufruit est un droit qui ne s'éteint pas avec la clôture de la liquidation de la SCPI. Au fil des opérations de liquidation, le dividende attaché aux parts qui constitue le droit de jouissance de l'usufruitier va diminuer progressivement pour finalement disparaître, alors que l'usufruit ne s'éteint légalement qu'au jour du décès de l'usufruitier (article 578 du Code Civil).

INFORMATIONS GENERALES

Distribution des revenus Logipierre 1 - Logipierre 3 - Logipierre 7 et jouissance des parts

Les montants indiqués dans ce bulletin s'appliquent à une part ayant pleine jouissance. Les dividendes sont versés sous forme d'acomptes semestriels et le solde au mois de janvier de l'année suivante. Le dividende est acquis au titulaire de la part inscrit sur les registres de la S.C.P.I. au dernier jour du mois précédant la distribution. En conséquence, quelle que soit la date de transfert des parts au cours du semestre, il y a perte de jouissance du semestre complet pour le vendeur.

Changements d'adresse, de domiciliation bancaire et/ou d'option fiscale

Toute demande de modification doit être adressée directement à UFFI REAM et doit parvenir à la société de gestion avant la fin de chaque trimestre civil.

- Pour les changements d'adresse, prière de joindre un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture EDF, facture téléphone, etc ...).
- Pour les modifications de domiciliation bancaire, prière de joindre un R.I.B. informatisé.

SCPI LOGIPIERRE 1

Société Civile de Placement Immobilier à capital fixe type « Habitation »

Date de création : 24 octobre 1978

Visa AMF n° 10-30 en date du 14 septembre 2010

CAPITAL

Au 01.01.2012

Capital nominal 52 505 000,00 €

Valeur de réalisation 429,71 €

Capitalisation (en valeur de réalisation) 112 809 617,75 €

Au 30.09.2012

Capital nominal 52 505 000,00 €

Nombre de parts 262 525

Nombre d'associés 2 867

Capitalisation (en valeur de réalisation) 112 809 617,75 €

MARCHE SECONDAIRE

LA SOCIÉTÉ NE GARANTIT PAS LA REVENTE DES PARTS

Confrontation	Prix achat	Prix exécution	Parts échangées
31.07.2012	271,47 €	250,00 €	71
31.08.2012	281,24 €	259,00 €	138
28.09.2012	282,33 €	260,00 €	193

Le prix d'achat est égal au prix d'exécution + le droit d'enregistrement de 5% et la commission de cession de 3% HT (3,588% TTC).

Ordres de vente en attente au 30.09.2012 :

1 006 parts (soit 0,38% du nombre total des parts)

Aucune transaction hors marché

DISTRIBUTION DES REVENUS

DIVIDENDE ANNÉE 2011 : 11,10 €

DIVIDENDE ANNÉE 2012

1^{er} semestre 5,40 €
revenus locatifs 5,40 €
revenus financiers * 0,00 €

* avant prélèvement libératoire de 39,50% en cas d'option

Versement dividende 1^{er} semestre : 31 juillet 2012

Versement du solde (2^{ème} semestre) en janvier 2013

ACTIVITE IMMOBILIERE

Taux d'occupation financier (TOF)

(montant total des loyers facturés / montant total des loyers facturables, c'est-à-dire loyers quittancés + loyers potentiels des locaux vacants)

2012	1 ^{er} trim.	2 ^{ème} trim.	3 ^{ème} trim.
En loyer	96,45%	97,75%	98,50%

Taux d'encaissement des loyers au 31.10.2012

(montant des loyers encaissés / montant des loyers quittancés)

2012	1 ^{er} trim.	2 ^{ème} trim.	3 ^{ème} trim.
	98,87%	98,32%	93,35%

Taux d'occupation physique (TOP)

(surface cumulée des locaux occupés / surface cumulée des locaux détenus par la SCPI)

2012	1 ^{er} trim.	2 ^{ème} trim.	3 ^{ème} trim.
En surface	95,30%	97,25%	96,75%

L'attention est attirée sur le fait que les modalités de calcul du TOP, spécifiques à chaque société de gestion, ne permettent pas un comparatif entre SCPI.

Situation locative

Nouveaux locaux vacants sur le trimestre

- Paris 1^{er} - 14 rue de Castiglione 1 appartement
- Paris 6^{ème} - 4 rue des Chartreux 1 appartement
- Rueil Malmaison - 17 rue du Champtier 2 appartements
- Saint Germain en Laye - 33 rue Schnapper 1 appartement
- Rouen - 3/5/9 rue d'Harcourt 1 appartement
- Nancy - 47 rue Saint Dizier 1 appartement

Relocations

- Paris 5^{ème} - 1 ter rue de Navarre 2 appartements
- Rueil Malmaison - 17 rue du Champtier 2 appartements
- Saint Germain en Laye - 33 rue Schnapper 1 appartement
- Rouen - 60 quai du Havre 1 appartement
- Rouen - 2 bis rue de Fontenelle 1 appartement
- Rouen - 3/5/9 rue d'Harcourt 4 appartements
- Nancy - 47 rue Saint Dizier 1 appartement

Pour un loyer annuel de 77 460 € HT

Acquisitions (Néant)

Arbitrages (Néant)

SCPI LOGIPIERRE 3

Société Civile de Placement Immobilier à capital fixe type « Résidences centre ville »

Date de création : 15 avril 1986

Note d'information ayant obtenu le visa AMF n° 10-31 en date du 14 septembre 2010

CAPITAL

Au 01.01.2012

Capital nominal 33 639 200,00 €

Valeur de réalisation 1 667,79 €

Capitalisation* 53 515 401,88 €

Au 30.09.2012

Capital nominal 33 639 200,00 €

Nombre de parts 24 028

Nombre d'associés 1 649

Capitalisation* 52 704 937,44 €

* Dernier prix d'achat x nombre de parts

MARCHE SECONDAIRE

LA SOCIETE NE GARANTIT PAS LA REVENTE DES PARTS

Confrontation	Prix achat	Prix exécution	Parts échangées
31.07.2012	2 169,59 €	1 998,00 €	5
31.08.2012	2 193,48 €	2 020,00 €	20
28.09.2012	-	-	-

Le prix d'achat est égal au prix d'exécution + le droit d'enregistrement de 5% et la commission de cession de 3% HT (3,588% TTC).

Ordres de vente en attente au 30.09.2012 :

159 parts (soit 0,66% du nombre total de parts).

Transactions hors marché : 26 parts

DISTRIBUTION DES REVENUS

DIVIDENDE ANNÉE 2012

1^{er} semestre 60,90 €

revenus locatifs 60,84 €

revenus financiers * 0,06 €

* avant prélèvement libératoire de 39,50% en cas d'option

Versement dividende 1^{er} semestre : 31 juillet 2012

Versement du solde (2^{ème} semestre) en janvier 2013

DVM - TAUX DE DISTRIBUTION SUR VALEUR DE MARCHE

LES PERFORMANCES PASSES NE PREJUGENT PAS DES PERFORMANCES FUTURES

Au 31.12	2007	2008	2009	2010	2011
DVM	7,32%	7,24%	7,61%	6,78%	5,71%
Dividende* en €	120,00	126,00	127,50	126,00	126,00
Prix de part moyen de l'année en €	1 639,80	1 740,77	1 674,91	1 857,95	2 207,76

* Avant prélèvement libératoire

Le taux de distribution sur la valeur de marché de la SCPI est la division :

- du dividende brut avant prélèvement libératoire versé au titre de l'année n (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values)

- par le prix de part acquéreur (frais et droits inclus) moyen de l'année n.

ACTIVITE IMMOBILIERE

Taux d'occupation financier (TOF)

(montant total des loyers facturés / montant total des loyers facturables, c'est-à-dire loyers quittancés + loyers potentiels des locaux vacants)

2012	1 ^{er} trim.	2 ^{ème} trim.	3 ^{ème} trim.
En loyer	100%	100%	100%

Taux d'encaissement des loyers au 31.10.2012

(montant des loyers encaissés / montant des loyers quittancés)

2012	1 ^{er} trim.	2 ^{ème} trim.	3 ^{ème} trim.
	100%	100%	100%

Taux d'occupation physique (TOP)

(surface cumulée des locaux occupés / surface cumulée des locaux détenus par la SCPI)

2012	1 ^{er} trim.	2 ^{ème} trim.	3 ^{ème} trim.
En surface	100%	100%	100%

L'attention est attirée sur le fait que les modalités de calcul du TOP, spécifiques à chaque société de gestion, ne permettent pas un comparatif entre SCPI.

Situation locative sur le trimestre

Locaux vacants (Néant)

Relocations (Néant)

Acquisitions (Néant)

Arbitrages (Néant)

SCPI LOGIPIERRE 6

Société Civile de Placement Immobilier à capital fixe type « Habitation-Loi Méhaignerie » en liquidation
Liquidateur : UFFI REAM
Date de création : 27 octobre 1989
Visa AMF n° 89-93 en date du 31 octobre 1989

CAPITAL

Au 01.01.2012

Capital nominal	15 300 000,00 €
Valeur de réalisation	674,96 €
Capitalisation (en valeur de réalisation)	2 024 880,00 €

Au 30.09.2012

Capital nominal	15 300 000,00 €
Nombre de parts	3 000
Nombre d'associés	412
Capitalisation (en valeur de réalisation)	2 024 880,00 €

DISTRIBUTION / LIQUIDATION

En raison de la liquidation de la SCPI, il n'est plus versé de dividende, mais uniquement des acomptes sur liquidation, en fonction des cessions d'actifs réalisées :

1er acompte sur liquidation (février 2007)	= 700 €
2ème acompte sur liquidation (août 2007)	= 800 €
3ème acompte sur liquidation (mars 2008)	= 1 000 €
4ème acompte sur liquidation (décembre 2008)	= 2 000 €
5ème acompte sur liquidation (décembre 2009)	= 800 €
6ème acompte sur liquidation (juillet 2010)	= 1 000 €
7ème acompte sur liquidation (mai 2011)	= 650 €
8ème acompte sur liquidation (avril 2012)	= 500 €

MARCHE DES PARTS

Aucune part cédée au cours du 3^{ème} trimestre 2012.

Du fait de la liquidation de la SCPI et en raison de la diminution de la valeur de réalisation de la part au fur et à mesure des cessions d'actifs et du versement des acomptes sur liquidation, il est demandé aux associés qui souhaiteraient vendre leurs parts, de se rapprocher du liquidateur qui leur fournira toute précision utile.

Aucun ordre de vente en attente au 30.09.2012.

ACTIVITE IMMOBILIERE

La totalité du patrimoine est vendue.

LIQUIDATION

Il va être procédé au versement du solde de liquidation suite à l'assemblée générale de clôture de liquidation de la SCPI, qui se tiendra en fin d'année 2012.

SCPI LOGIPIERRE 7

Société Civile de Placement Immobilier à capital fixe type « Habitation - Loi Méhaignerie » en liquidation
Date de création : 27 novembre 1990
Visa AMF n° 10-32 en date du 14 septembre 2010

CAPITAL

Au 01.01.2012	
Capital nominal	22 590 050,00 €
Valeur de réalisation	3 703,92 €
Capitalisation (en valeur de réalisation)	38 917 087,44 €
Au 30.09.2012	
Capital nominal	22 590 050,00 €
Nombre de parts	10 507
Nombre d'associés	2 344
Capitalisation (en valeur de réalisation)	38 917 087,44 €

DISTRIBUTION DES REVENUS

DIVIDENDE ANNÉE 2011 : 75,00 €

DIVIDENDE ANNÉE 2012

1 ^{er} semestre	24,00 €
revenus locatifs	19,02 €
revenus financiers *	4,98 €

* avant prélèvement libératoire de 39,50% en cas d'option

Versement dividende 1^{er} semestre : 31 juillet 2012
Versement du solde (2^{ème} semestre) en janvier 2013

CESSIONS D'ACTIFS

1 ^{er} acompte (août 2007)	350 €
2 ^{ème} acompte (mai 2008)	950 €
3 ^{ème} acompte (octobre 2008)	330 €
4 ^{ème} acompte (décembre 2009)	450 €
5 ^{ème} acompte (juillet 2010)	300 €
6 ^{ème} acompte (janvier 2011)	220 €
7 ^{ème} acompte (novembre 2011)	350 €
8 ^{ème} acompte (avril 2012)	750 €

Nous attirons l'attention des associés qui n'ont pas reçu les acomptes sur liquidation ci-dessus indiqués, en raison du nantissement de leurs parts au profit d'un établissement financier.

Afin de pouvoir procéder au versement de ces acomptes sur liquidation, il est indispensable que le liquidateur dispose de la mainlevée du nantissement.

Pour ce faire, vous voudrez bien formuler directement la demande auprès de l'organisme concerné et adresser au liquidateur :

- soit cette mainlevée de nantissement,
- soit l'accord de l'établissement créancier, autorisant le liquidateur à vous verser ces acomptes.

Pour toute information complémentaire, merci de prendre contact avec le Service Associés au 01 49 97 56 80

MARCHE DES PARTS

LA SOCIÉTÉ NE GARANTIT PAS LA REVENTE DES PARTS

Ordres de vente en attente au 30.09.2012 :
306 parts (soit 2,91% du nombre total de parts).

Aucune transaction hors marché au cours du trimestre.

Le marché des parts de la SCPI Logipierre 7 sera à nouveau suspendu après l'ouverture d'une « fenêtre » réalisée sur le marché secondaire le 31 octobre 2012, et ce compte tenu de la dissolution anticipée de la SCPI décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2011.

Il est rappelé, suivant avis du commissaire aux comptes de la SCPI, qu'il est expressément demandé, en cas de cession de parts en gré à gré, tant au cédant qu'au cessionnaire, de produire à la société de gestion, avec le formulaire fiscal n° 2759 intitulé « déclaration de cession » dûment enregistré, une copie de ce bulletin trimestriel d'information, contresignée par chacun d'eux. Cette mesure vise à s'assurer que tant le cédant que le cessionnaire ont contracté en parfaite connaissance de cause.

ACTIVITE IMMOBILIERE

Taux d'occupation financier (TOF)

(montant total des loyers facturés / montant total des loyers facturables, c'est-à-dire loyers quittancés + loyers potentiels des locaux vacants)

2012	1 ^{er} trim.	2 ^{ème} trim.	3 ^{ème} trim.
En loyer	80,05%	78,83%	77,58%

Un TOF dégradé peut être le signe d'une « performance » satisfaisante de la SCPI qui a rapidement rendu ses actifs disponibles à la vente pour les céder dans de meilleures conditions.

Taux d'encaissement des loyers au 31.10.2012

(montant des loyers encaissés / montant des loyers quittancés)

2012	1 ^{er} trim.	2 ^{ème} trim.	3 ^{ème} trim.
	94,49%	94,38%	98,05%

Taux d'occupation physique (TOP)

(surface cumulée des locaux occupés / surface cumulée des locaux détenus par la SCPI)

2012	1 ^{er} trim.	2 ^{ème} trim.	3 ^{ème} trim.
En surface	73,69%	73,41%	64,71%

L'attention est attirée sur le fait que les modalités de calcul du TOP, spécifiques à chaque société de gestion, ne permettent pas un comparatif entre SCPI.

Situation locative

Nouveaux locaux vacants sur le trimestre

- Lattes Boirargues - Rue de Cinsault 98 m²
- Paris - rue Didot 110 m²

Etat de la liquidation du patrimoine

Au 30 septembre 2012, la situation des appartements restant à vendre est la suivante :

30-32 rue Léon Noël à Cannes

- 38 appartements sont vendus.
- Il reste 1 lot à vendre.

Les Hauts de Bellet à Nice

- 63 appartements/villas sont vendus.
- 1 promesse de vente est signée.
- Il reste 5 appartements et 5 villas à vendre.

Rue Guiglia à Nice

- 13 appartements sont vendus.
- 1 promesse de vente est signée.

Rue Blomet à Paris 15^{ème}

- 7 appartements sont vendus.
- 3 promesses de vente sont signées.
- Il reste 2 appartements et un local commercial à vendre.

Rue Didot - Allée des Hortensias à Paris 14^{ème}

- 12 appartements sont vendus.
- 2 promesses de ventes sont signées.
- Il reste 9 appartements à vendre.

Rue de Cinsault à Lattes-Boirargues

- 6 maisons sont vendues.
- 3 promesses de vente sont signées.
- Il reste 52 maisons à vendre.

Chemin la Pataquière à Aigues-Mortes

- 2 appartements et 8 maisons sont vendus.
- 3 promesses de vente sont signées.
- Il reste 5 appartements et 3 maisons à vendre.